

(Guerre)

DIRECTION DU PERSONNEL
MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE
6^{ème} BUREAU

ATTESTATION

N° 77.262

d'appartenance aux F. F. C.

Aucun duplicata ne pouvant être délivré, le porteur de la présente attestation ne devra s'en occuper en aucune circonstance et, en cas de besoin, faire établir des copies conformes. —

Original à conserver
par l'intéressé.

RÉFÉRENCES

CL

D. M. N° 2843/CAB/MIL du 24-1-45.
D. M. N° 4843/EMA/1 du 11-4-45.
D. M. N° 7907/EMA/1 du 31-4-45.
D. M. N° 8863/EMA/1 du 21-6-45.

Fiche n° 11.082/EMA/1 du 3-8-45.
Feuille de renseignements
n° 11.529/EMA/1 du 10-8-45.
I. M. N. 13.172/EMA/1 du 12-9-45.
I. M. N. 17-216/RS/R/1 du 6-11-45.

Monsieur Jacques SUISSA, né le 21.2.1923

a signé un contrat d'engagement en application du décret 366 du 25 juillet 1942.

Réseau : SUSSEX (Proust)

Antécédents : Repartiteur

Les services accomplis comme agent P 2 comptent

du 11.7.1944 au 30.9.1944

en qualité de Chargé de mission de 3ème classe,

Grade correspondant homologué par la Commission nationale d'homologation : S/Lieutenant (pendant la durée de la mission).

Paris, le 6 AOUT 1949.

CERTIFIÉ EXACT :
Pour le Général, Directeur.
Le Lt. Colonel de BELENET
chef du bureau des Forces Françaises
Combattantes de l'Intérieur.

